



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSÉNOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON **Beure** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Oriane DELAGUE **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Thise** : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, M. DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, M.C. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002677

Rapport n°5.7 - Subventions complémentaires pour deux opérations de réhabilitation GBH PRU Planoise (Ile de France et Cologne)

Subventions complémentaires pour deux opérations de réhabilitation GBH PRU Planoise (Ile de France et Cologne)

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué
Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Soutien à la réhabilitation du parc public avant 2013 »	Montant du BP 2014 : 276 995 € Montant de l'opération : 203 647 €

Résumé :

Conformément à la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 et dans le cadre de la fiche action n°3.1 « Améliorer le parc public » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2014, en attribuant une subvention complémentaire d'un montant total de 203 647 € en soutien à deux opérations de réhabilitation réalisées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Planoise.

I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien des opérations de réhabilitation du parc public

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2012-2014 du Grand Besançon a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 février 2012. L'incitation à la rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du PCET dans le domaine de l'habitat. Son objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie liées au logement et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En application de la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014, les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon ont été redéfinis dans le cadre de la délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013.

Dans ce cadre, la participation du Grand Besançon aux travaux de réhabilitation se décline en trois niveaux de subvention, en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux :

- Niveau BBC-Effinergie avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 60 kWhep/m²/an : 3 000 € maximum par logement,
- Niveau BBC-Effinergie rénovation avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 96 kWhep/m²/an : 2 000 € maximum par logement,
- Atteinte de la classe C, soit une consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m²/an (avec un gain minimum de 2 classes) : 1 000 € maximum par logement.

II. Financement complémentaire de deux opérations de réhabilitation inscrites dans le PRU de Planoise sur l'exercice 2014

Dans le cadre du PRU de Planoise, Grand Besançon Habitat s'est engagé à la réalisation d'un programme complet de réhabilitation incluant une rénovation thermique pour les immeubles situés 7-9 avenue Ile de France et 2-4 rue de Cologne (convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 19 février 2009).

Conformément à la maquette financière signée avec l'ANRU, ces deux opérations ont fait l'objet d'une décision de financement au titre de la prise en charge des diagnostics à hauteur de 41 617 € et de participation aux travaux d'un montant de 124 353 € lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012.

Toutefois, ce niveau de subvention ne tenait pas compte de l'ambition de l'opérateur d'atteindre le niveau BBC Effinergie rénovation. En effet, la performance énergétique visée pour ces deux opérations a profondément modifié les équilibres financiers inscrits dans la maquette ANRU en augmentant de près de 40 % le prix de revient par rapport au montant alors affiché.

Bien entendu, ce niveau de performance énergétique a permis l'éligibilité de ces deux opérations à l'appel à projet Effilogis, porté par la Région et l'ADEME et à des financements européens à travers la sollicitation de fonds FEDER.

Malgré cette mobilisation de financements complémentaires et l'augmentation de la part de fonds propres injectés par l'opérateur, cette augmentation du coût de travaux a détérioré la faisabilité financière de ces opérations. Par ailleurs, le prix de revient actualisé conduit à une hausse importante des loyers après travaux. Cette revalorisation des loyers impacte directement le reste à vivre de certains locataires, pour lesquels la hausse de loyers n'est pas suffisamment couverte par la baisse des charges ou par la revalorisation de la couverture l'Aide Personnalisée au Logement (pour les ménages bénéficiaires).

Dans une perspective de maîtrise du quittance final et en réponse au souhait de revalorisation profonde de ce patrimoine affiché dans le cadre du PRU du quartier de Planoise, il est proposé de faire bénéficier Grand Besançon Habitat des conditions actuelles de financement des opérations de réhabilitation énergétique. Ainsi, il est proposé une revalorisation de la participation aux travaux qui prendra la forme des deux subventions complémentaires suivantes :

- opération de réhabilitation de 51 logements, situés 7-9 avenue Ile de France à Besançon. Atteinte du niveau BBC Effinergie rénovation à travers une amélioration de la performance énergétique de 51 % permettant une consommation en énergie primaire projetée à 96 kWhep/m²/an : **39 756 € au titre de la participation aux travaux** ;
- opération de réhabilitation de 113 logements, situés 2-4 rue de Cologne à Besançon. Atteinte du niveau BBC Effinergie rénovation à travers une amélioration de la performance énergétique de 54 % permettant une consommation en énergie primaire projetée à 82 kWhep/m²/an : **163 891 € au titre de la participation aux travaux**.

kWhep/m²/an : kilowattheures d'énergie primaire par an et par mètre carré

Pour rappel, les consommations en énergie primaire recouvrent les consommations liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, aux auxiliaires de chauffage et de ventilation, à la climatisation et à l'éclairage

Mmes JARROT, JOLY, POISSENOT et ROCHDI et MM. ALLEMANN, BODIN, CURIE, GAVIGNET, OMOURI et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention complémentaire du Grand Besançon à GBH en soutien à ces deux opérations de réhabilitation de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise, sur l'exercice 2014, pour un montant total de 203 647 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 24 DEC. 2014

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président